

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_035

OBJET : Convention de location pour la mise à disposition du local sis 130 rue des Allières à passer avec Djemin CHALABI

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 5,

Considérant la demande de mise à disposition d'un local communal formulée par Mr Djemin CHALABI pour le développement de son activité professionnelle,

DECIDONS :

Article 1 :

Il est décidé de passer avec Djemin CHALABI, une convention de location pour la mise à disposition d'un local situé dans le tènement communal sis 130 rue des Allières, 43110 Aurec sur Loire, parcelle cadastrée AL83.

- pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2025 et renouvelable sur demande expresse du preneur
- pour un montant de loyer mensuel de 200€ et révisable par délibération du conseil municipal dans la limite du taux réglementaire maximum applicable aux évolutions de loyer.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 02/10/2025

Le Maire,

Claude VIAL

